

Le vingt six février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à M. GERGAUD
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
Mme REGRENIL à M. MAZÈRE
Mme EL HARMOUCHI à Mme OLIVIER
Mme RIGONDEAUD à M. ZIAT
Mme RAFIK à M. BOISARD
Mme DANÈDE à Mme DUMAS
M. QUÉRY à M. TIFALLA

ABSENT EXCUSÉ : M. DEVAUTOUR

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GUIBRETEAU

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	27
Date de convocation :	20/02/2024

DÉLIBÉRATION 2024-02-09 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'EXPOSITION « HISTOIRE, SPORT & CITOYENNETÉ » ENTRE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que, dans le cadre de ses activités, la médiathèque souhaite proposer une exposition en partenariat avec la CASDEN Banque Populaire. Partenaire premium des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la CASDEN a initié le programme « Histoire, Sport & Citoyenneté » pour soutenir la promotion du sport à l'école et des valeurs de l'olympisme. Ce programme propose un récit exceptionnel sur 125 ans d'histoire autour de sportives et sportifs d'exception.

L'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » met en exergue 31 destins exceptionnels à travers 31 olympiades et 31 valeurs citoyennes, permettant de mieux comprendre un moment historique des Jeux olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Cette exposition est composée de :

- 31 affiches panneaux d'une dimension de 60 X 80 qui mettent en valeur ces destins.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'emprunter cette exposition afin de l'installer temporairement au sein de la médiathèque du 1^{er} au 15 juillet 2024.

L'emprunt est à titre gracieux.

Les engagements de chaque partie et les modalités sont formalisés dans la convention ci-jointe.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de l'exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » entre la CASDEN Banque Populaire et la commune de L'Isle d'Espagnac,
- **DE L'AUTORISER** à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240226-2024_02_09-DE
Reçu le 01/03/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 29 février 2024
Monsieur le Maire

